

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 1**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

<p>CODE: 95 50 24 U36 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de se sensibiliser aux techniques d'intervention du conseiller conjugal et familial, et plus particulièrement l'accueil et l'écoute, et ce à la lumière de modèles d'intervention psychosociale diversifiés, d'un questionnement éthique et d'une réflexion sur soi.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

2.3. Condition particulière d'admission

Être inscrit (ou avoir réussi) dans l'unité d'enseignement "Bac CCF : découverte du métier" – code 955021U36D2.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ de réaliser un accueil efficient ;
- ◆ de faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ d'exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ de situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ d'explicitier les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence des attitudes,
- ◆ de la richesse de la description des normes et des valeurs,
- ◆ du degré de réflexion éthique,
- ◆ du degré de perception des enjeux de la communication,
- ◆ du degré de perception sensorielle, de ses émotions et de ses intuitions,
- ◆ du degré de précision dans l'utilisation d'un vocabulaire spécifique.

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : évolution personnelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ de s'exprimer en termes de « je » ;
- ◆ d'utiliser les modes de communication verbale et non verbale ;
- ◆ de décoder le message en étant conscient de ses intuitions, de ses émotions et de ses perceptions sensorielles ;
- ◆ d'écouter l'autre, son vécu, ses émotions ;
- ◆ de se centrer sur le vécu de l'autre et de se confronter aux résonances de celui-ci avec son vécu personnel ;
- ◆ d'identifier et d'exprimer ses émotions personnelles ;
- ◆ de repérer les phénomènes d'induction dans le verbal et le non verbal ;
- ◆ de s'initier aux attitudes d'introspection par un cheminement personnel.

4.2. Éthique

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réfléchir au sens de l'éthique dans une profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ d'articuler morale, éthique, déontologie ;
- ◆ de distinguer la morale et le droit ;
- ◆ de spécifier les liens entre morale et pensée laïque, chrétienne, musulmane, etc. ;
- ◆ de connaître les processus d'élaboration des valeurs et des normes ;
- ◆ d'identifier et d'exprimer ses valeurs et ses normes personnelles.

4.3. Méthodologie spéciale : techniques d'intervention

L'étudiant sera capable :

- ◆ de différencier accueil, écoute, relation d'aide ;
- ◆ de réaliser un accueil efficient :
 - d'organiser un cadre environnemental adéquat,
 - d'adopter une attitude non verbale d'ouverture,
 - de faciliter l'expression de l'autre,
 - d'accueillir par téléphone une personne et de l'orienter vers une personne ressource ;
- ◆ d'écouter et de décoder le motif de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ de développer des attitudes empathiques, congruentes et de respect de l'autre ;
- ◆ d'identifier les limites personnelles de son écoute.

4.4. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décoder le vocabulaire de base en intervention psychosociale et de repérer le sens des termes utilisés par les autres intervenants ;
- ◆ de définir ce qu'est un modèle dans la pratique du Conseiller conjugal et familial et d'en préciser les différentes composantes (théorie, valeur, intuition, représentation sociale...) ;
- ◆ d'énoncer les fondements de divers courants de pensées utilisés dans l'intervention psychosociale, en particulier, l'approche humaniste, systémique, comportementaliste, psychanalytique ;

- ◆ de relier de manière rigoureuse les théories scientifiques à la base de ces modèles à leurs orientations et leur histoire ;
- ◆ de citer les principaux champs d'application de ces approches.

5. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : évolution personnelle	CT	F	38
Éthique	CT	B	20
Méthodologie spéciale : techniques d'intervention	CT	F	38
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	24
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	30
<u>Total des périodes</u>			150